

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilbert ARRIVE, premier Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Émilie DUPREY qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 06/11/2024

Mme Sonia LAUTRU est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-11/10

OBJET : RECENSEMENT 2025 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée relative aux obligations, coordination et secret en matière de statistiques,

Vu la circulaire de l'INSEE relative à l'organisation des recensements de la population,

Vu la nécessité de recruter des agents recenseurs pour assurer le recensement de la population 2025 sur la commune des Brouzils,

Considérant la période du recensement, fixée du 2 janvier au 15 février 2025,

Considérant que les agents recenseurs participent à une mission de service public et que leur rémunération doit être déterminée par la commune,

Considérant les tâches qui seront confiées aux agents recenseurs : collecte des données, démarchage des foyers, respect des protocoles de confidentialité, et restitution des questionnaires,

Sur proposition de Madame Sonia LAUTRU, adjointe en charge des finances et des affaires générales, le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi :

Article 1 : Recrutement des agents recenseurs vacataires

La commune des Brouzils procèdera au recrutement de 6 agents recenseurs vacataires pour la période du 2 janvier au 15 février 2025. Ces agents auront pour mission de procéder à la collecte des informations nécessaires dans le cadre du recensement de la population, sous la coordination de l'INSEE.

Article 2 : Modalités de rémunération

La rémunération des agents recenseurs sera fixée de la manière suivante :

- **Forfait de formation :** Chaque agent recenseur percevra une indemnité forfaitaire de 100 euros pour sa participation aux sessions de formation prévues par l'INSEE (y compris frais de déplacement).
- **Rémunération à la tâche :**
 - Une indemnité de 5.50€ brut sera versée par logement recensé.
 - Une indemnité de 50€ pour la réalisation de la tournée de reconnaissance et préparation administrative
 - Prime de 30€ si le taux de 70% de réponses est atteint au 31 janvier 2025
 - Prime de 30€ si le taux de 75% de réponses par internet est atteint au terme de la campagne
- **Echéancier des versements :**
 - Un premier acompte de 500 € brut sera versé en janvier 2025, un second acompte de 500€ brut sera versé en février 2025 et le solde en mars 2025

Article 3 : Frais annexes

En sus de la rémunération, les frais de déplacement engagés par les agents recenseurs dans le cadre de leur mission seront remboursés selon la surface de leur district, à savoir : district 11 = 20 € / district 8 et 12 = 40 € / district 4, 7 et 10 = 60 €.

Article 4 : Budget

Les dépenses liées à la rémunération des agents recenseurs seront imputées au budget communal, section fonctionnement, chapitre 012.

Article 5 : Exécution de la délibération

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, de la mise en place des contrats de travail vacataires, et des démarches administratives liées au recensement.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sonia LAUTRU



Le 1^{er} adjoint, président de séance

Gilbert ARRIVE

